

CLAUDE FAUCHET
A LA
CONVENTION NATIONALE.

DISCOURS prononcé le 20 avril 1793, l'an II de la république, à la tribune de la convention, sur la liſte de proſcription dreſſée par les anarchiſtes.

CITOYENS,

LES dénonciateurs qui m'ont proſcrit, ont oublié de dire pourquoi ; ils ont omis la liſte de mes crimes : je vais ſuppléer à leur ſilence. Je viens les détailler mes crimes, & les aggraver ; c'eſt ma méthode de défenſe : tout accuſé peut employer celle qui lui convient.

J'obſerve d'abord à mes adverſaires, que les adhéſions du petit troupeau mi-partie de factieux

& d'imbécilles qui composent, dans certaines occasions préparées, ce qu'ils appellent l'assemblée générale des sections de Paris, ne prouvent rien autre chose que l'aveugle rage des proscripteurs en chef, & la stupide férocité de deux ou trois-cents cannibales qu'ils appellent le peuple par excellence. Ces souverains-là, pourvu qu'on leur dise : « Voilà des têtes à couper, & du sang à boire », s'écrient : « Cela est excellent, nous adhérons ». Mais encore, augustes, cléments & souverains seigneurs, faudroit-il savoir pourquoi cette tête-ci plutôt que celle-là, pourquoi le sang de ce vainqueur de la Bastille, plutôt que celui de ces Orléanistes? Je sais bien qu'il vous faut une boucherie, parce que rien ne défend mieux nos frontières que les massacres qui se font dans cette ville centrale, & ne sert mieux la république que le carnage des Brissotins, des Girondins & des Rolandins, qui veulent, non pas en parole, mais en effet, par l'action régulière des loix & par les résultats infaillibles de l'ordre, la république une & indivisible. A la bonne heure; la conséquence coule du principe : reste cependant encore à savoir pourquoi, dans cette majorité brissotine, rolandine & girondine, moi, qui n'ai jamais déjeûné chez Brissot, dîné chez Roland, ni soupé avec la Gironde, je me trouve dans la liste des honorables vingt-deux qui obtiennent une si flatteuse distinction? Proscripteurs! vous n'avez pas voulu dire vos motifs : il faut que je les dise. Adhérents! vous n'avez pas su pourquoi; je vais vous l'apprendre : le tribunal révolutionnaire saura alors comment procéder; et si l'on se passe de son intervention pour ce grand acte de justice qui me-

nace nos têtes, le ſouverain maſſacreur ſaura du moins par quelle raiſon il fera tomber la mienne.

Une grande faveur de ma deſtinée eſt d'avoir été placé ſur toutes les liſtes de proſcription des anciens tyrans & des tyrans nouveaux, des ariſtocrates monarchiques, et des ariſtocrates anarchiſtes, des fanatiques réfractaires, et des fanatiques impies. Je n'en ai pas manqué une. J'ai contre moi les rois et les jacobins, les nobles et les ignobles, les prêtres du capitole et ceux de la montagne, les dévôts et les indévôts, les traîtres d'un côté, les traîtres de l'autre: qui que ce ſoit de ces gens-là qui réuſſiſſe, je ſuis victime. Excusez, bons citoyens, je n'ai pour moi que vous, c'eſt-à-dire, la république; si elle ne se réaliſe pas, ces meſſieurs deſpotes, rois ou régulateurs, rempliront mon ferment, j'aurai la mort, & je finirai avec empreſſement une exiſtence que la liberté ſeule pouvoit rendre heureuſe.

Mes crimes, impardonnables par toutes les espèces de tyrans quels qu'ils puissent être, qui aſſerviroient ma patrie, ſont la priſe de la Baſtille; la préſidence de la police de Paris, pendant les premiers mois de la révolution, police tellement exacte & ſage, que jamais il n'y eut plus d'ordre et moins de délits dans cette grande cité que dans ces momens ſi orageux; la préſidence, encore plus remarquable, que j'ai conſécutivement exercée quatre fois dans la commune de Paris, à l'époque où les ſections appelés alors les diſtricts, qui étoient en guerre ouverte avec leurs repréſentans, ſe remirent dans la plus heureuſe harmonie, & virent s'étouffer les premières ſemences d'anarchie, qu'on commençoit dès-lors à répandre

comme un moyen de remonter le deſpotisme à toute ſa hauteur. Mes crimes ſont la première couronne civique qui ait été donnée en France, & qui fut poſée ſur ma tête; les premiers diſcours républicains qui aient retenti dans les chaires évangéliques, & dont les ſuccès m'attirèrent des haines qui ne s'éteindront point, & des jalouſies que mon ſilence même, & l'abandon que je fais de toutes les tribunes, aux déclamateurs qui s'en emparent, ne peuvent calmer : mes crimes ſont les aſſemblées régulières de dix mille auditeurs pendant ſix mois, dans l'immenſe local du cirque, où je développois tous les principes de l'ordre social, & où je poſois toutes les baſes d'une conſtitution ſi purement républicaine, que la volonte, très-exactement & très-facilement recueillie du peuple entier devoit tout faire, et que les délégués ne pouvoient s'en écarter jamais. Il n'eſt rien de ſagement populaire dans tous les plans qu'on vous présente, qui ne soit dans mon ouvrage, & qui n'y ſoit, je peux le dire, en auſſi bon ſtyle que celui d'un autre écrivain. Je laisse des hommes qui ont toute l'ambition de l'éloquence et de la politique, s'emparer de mes conceptions et les altérer par des contradictions ineptes. Le moment de la pleine juſtice n'eſt pas encore venu, & je ſais qu'il eſt impoſſible au milieu des paſſions les plus furieuſes de faire entendre de ſuite, & avec profit pour la choſe publique, la voix pure de la raiſon & les accents sévères de la liberté.

Voilà, citoyens, un de mes plus grands crimes; celui-là, aucun des despotes & des ambitieux de tous les partis, ne peut me le pardonner. Je me ſuis enveloppé dans l'obscurité la plus attentive;

je n'ai choqué les prétentions d'aucun talent; on ne m'a pas vu briguer la préfidence, ni la plus légère diftinction. N'importe, la France & l'Europe ont fu que je fuis un homme, & que mes preuves font faites. Les demi-hommes qui fe croient des géants ont peur qu'on ne s'en fouvienne, ils voudroient m'anéantir. Mes crimes font d'avoir fortifié, dans le Calvados, même avant le temps où il a été permis d'en parler, les penchants au républicanisme & l'aversion pour toutes les autorités arbitraires; d'avoir demandé, par une adresse qui fut répandue dans tout l'empire, la suppression des articles contraires à la souveraineté du peuple, et qui rendoient la précédente conftitution abfurde & infoutenable; d'avoir rompu en vifière à tous les magiftrats ariftocrates, vendus à la cour; d'avoir réclamé fi hautement les droits facrés de la liberté & de l'égalité, que l'on n'imagina rien de mieux que de me décréter de prife-de-corps, pour m'apprendre à ramper comme un autre devant tous les defpotifmes. Mon crime eft de m'être levé plus ferme républicain, après cette profcription, & d'avoir bravé toutes celles que ma civique indépendance ne pouvoit manquer de m'attirer; d'avoir le premier dénoncé les miniftres perfides, Bertrand & de Leffart; d'avoir pourfuivi les directoires ariftocratiques, & mis à nud les trahifons de la cour & de fes vils agents; d'avoir écarté, par des motions fuivies de décret, les régimens fayettifés qui devoient fervir, à Paris, les projets du defpote; d'avoir, avec le même zèle & le même succès, obtenu la libre circulation du peuple fur cette terraffe où fe nourriffoit et s'exaltoit l'indignation

du civiſme, & l'ardeur de la liberté; d'avoir pourſuivi de mes opinions & de mon vœu le traître Lafayette; d'avoir préparé & fait connoître un diſcours énergique ſur la déchéance, dont l'effet naturel n'étoit pas de l'obtenir de la majorité que dominoient les feuillants, mais d'arriver, par un mouvement national, à la deſtruction de la royauté, à l'anéantiſſement du trône : voilà des crimes réels que ni Cobourg, ni Brunſwick, ni Dumouriez, ni d'Orléans, ni Marat, ni les régulateurs qui veulent que nous ayions un maître, ne peuvent laiſſer impunis !

Voici maintenant, citoyens, les crimes apparens & qui ſont les inſenſés prétextes de la rage qui anime contre moi les bateleurs aſſaſſins, qui s'efforcent d'abrutir l'opinion publique, & de la pouſſer à la férocité. Ces prétendus crimes prouvent encore mieux ma moralité républicaine & la ſévérité de ma démocratie. J'ai blanchi Narbonne : j'ai voulu ſauver le tyran : j'ai fait un journal, où je m'élève avec véhémence contre ceux que j'appelle factieux, & qui, selon moi, violent chaque jour la majeſté de la représentation nationale, pervertiſſent les mœurs du peuple, & outragent la ſainteté de la nature. Je ſuis un homme d'état, un royaliſte, un fanatique, un ſcélérat : cela est démontré. Il n'y avoit pas besoin de le mettre dans l'acte d'accuſation; tout le monde le ſait. Voyons cependant. Moi je tire au contraire de tous ces griefs, la conſéquence que je ſuis un républicain exact, un anti-royaliſte imperturbable, un repréſentant fidèle, qui connois cette morale législative, ſans laquelle tout ſe perd dans la ſcélérateſſe, dans l'anarchie, & finalement dans le deſpotiſme.

Narbonne, je n'ai jamais mis le pied chez ce miniſtre, & je ne lui avois parlé de ma vie. La cour venoit de le chaſſer. Je fis le rapport, voulu à l'unanimité par le comité militaire & le comité de ſurveillance : je le fis ſur les inſtances particulières de Lecointre, & malgré mes efforts pour m'en défendre, attendu que la nuit étoit déjà fort avancée, & qu'il falloit prononcer ce rapport à la ſéance du matin. Ma mémoire & les pièces me rappellèrent tout ce qu'on avoit dit & résolu dans les deux comités, qui ſe raſſemblèrent avant l'ouverture de la ſéance, & mirent à mon travail rapide, le ſceau de leur approbation. Je ne me prévaux point de ce que l'assemblée toute entière y applaudit. On conçoit que les feuillans voulant toujours l'impunité des miniſtres, & les patriotes ſachant gré dans ce moment à celui-ci de s'être fait chaſſer par la cour, les diſpoſitions de tous les côtés étoient favorables : mais j'obſerve que l'accuſation particulière dont il s'agiſſoit, étoit tellement dénuée de fondement, qu'aujourd'hui la même accuſation tombe encore, & avec bien plus de force, sur tous les miniſtres qui lui ont ſuccédé, ſans qu'on ait penſé à leur en faire un crime : c'est de ce qu'il n'avoit pas, en trois mois qu'a duré son miniſtère, mis Perpignan en état de défenſe. Or, citoyens, depuis ce temps-là il n'y a eu de travaux entrepris pour cette défenſive, que ceux qu'il a fait faire. On n'a cependant pas cru qu'il fallût pour cela décréter Pache d'accuſation, & déclarer qu'il étoit un traître. Je l'ai loué, dit-on : & de quoi ? d'avoir été plus actif que ſon prédéceſſeur, qui ne faiſoit rien, & d'avoir déplu à la cour. J'étois donc

juſte & républicain, même en ſa faveur; je l'ai été contre lui, quand il y a eu preuve de ſes malverſations. La fable du paſſe-port eſt une groſſière & atroce impoſture, avancée par un ſeul homme, & authentiquement démentie par des témoins oculaires, au-deſſus de toute exception, Montaut, Goupilleau, Baſire & Merlin. Je n'ai plus qu'une parole à ajouter : j'ai voté pour le décret d'accuſation contre Narbonne, dilapidateur des fonds publics : voilà ma juſtice pour l'innocence & contre le crime; les perſonnes ne me ſont rien, la vérité, la patrie ſont tout pour moi. Je me ſoucie bien d'un miniſtre & d'un homme de cour : m'a-t-on vu les courtiſer ? m'a-t-on vu m'aſſeoir à leur table? Mais je me ſoucie de l'équité pour tout le monde, même pour un roi.

J'ai voulu ſauver le tyran : non, infames calomniateurs ! le tyran n'étoit plus, il ne reſtoit que l'homme miſérable : mais j'ai voulu immoler la tyrannie juſques dans ſes eſpérances, & anéantir le royaliſme ſans retour. Je voyois dès-lors, & je l'ai dit, tout ce nous voyons à ce moment; les deſpotes réuſſiſſant à ſoulever le fond des nations, qui auparavant applaudiſſoient à notre liberté; les traîtres ſe concertant avec eux pour nous redonner un roi; les ariſtocrates nous travaillant en anarchie pour nous y réduire; les fanatiques exaſpérant plus efficacement les eſprits; le goût du ſang paſſé en habitude atroce; des factieux ſe rallier autour de l'enfant, ou d'un autre Capet; des ſemences de diſcordes civiles ſe répandre avec une activité terrible; les anarchiſtes triompher de nos malheurs; tous les crimes lever un front inſolent contre toutes les vertus; cent deſpotes, plus vils & plus ſcélérats

les uns que les autres, nous en préparer un monstrueux, qui écraseroit enfin totalement la liberté, si la liberté adorée par un peuple immense ne se relevoit enfin toute puissante pour anéantir tous les monstres qui la couvrent de sang & d'infamie.

Oui, elle se relèvera, je l'ai annoncé dès-lors, & je le répète, elle se relèvera, elle brisera, & les anarchistes & les traîtres, & les tyrans conjurés; elle fera rentrer la discorde dans les enfers; elle fera face à l'Europe, elle vaincra tout, & les nations finiront par l'embrasser & la bénir sur les débris de tous les trônes. Voilà mon royalisme.

Telle est, citoyens, la doctrine que j'ai professes dans ce Journal, que j'ai fait peu de temps, car je suis soumis aux décrets, même à ceux qui me paroissent injustes; dans ce Journal, que, d'après le décret nouveau qui m'y autorise, je reprendrai, si ceux qui ont intérêt à la cessation de mon travail, & qui disposent des proscriptions, ne réussissent pas à me faire égorger. J'y ai toujours fait l'éloge de la majorité de la conventiou nationale, même lorsqu'elle a pris des mesures que je jugeois désastreuses. J'ai toujours écrit & pensé que l'influence des clameurs les plus horribles, des menaces les plus atroces, des machinations les plus infernales, n'entraînoit jamais, par des motifs de crainte personnelle, cette majorité toute composée d'hommes de bien & de républicains sincères, mais la déterminoit quelquefois par l'appréhension vraiment civique de plus grands malheurs, qui sembloient prêts à fondre sur la patrie. Je n'ai jamais cessé de rendre ce juste hommage à la convention, & rien, sans doute, n'est plus propre à rallier autour de ce centre unique de nos

eſpérances tous les eſprits droits & tous les bons cœurs ; c'eſt à-dire, l'immenſité de la nation. J'ai fait, ſans doute, des portraits d'une affreuſe vérité : moi auſſi je ſuis peintre ; c'est un irrémiſſible crime. La réputation d'Orléans étoit couverte de boue ; je l'y ai enfoncé plus avant. Des phyſionomies d'une bêtiſe amère, ou d'une atrocité effroyable, & qui s'élèvent ſur la ſociété comme pour faire reculer de nous la nature, je les ai burinées pour les ſiècles : elles iront épouvanter les dernières générations. Il me reſte encore quelques coups de pinceau à donner, quelques traits de burin à enfoncer, pour finir ces reſſemblances. Que les porteurs de ces figures-là ſe hâtent de m'immoler, sinon j'achèverai de les peindre. Je ne proscris pas les perſonnes, je n'appelle pas les poignards, je ne bois pas le ſang ; mais je proſcris les crimes, j'appelle la publique horreur & je dévore les réputations des ſcélérats. Vous jugez, citoyens, combien ils doivent me haïr, & quelle délicieuse curée ils aimeroient à faire de ma vie.

Il me reste un dernier crime à reconnoître, & ici, repréſentans, j'invoque toute votre attention ; car je crois qu'il y va du plus grand intérêt de la liberté. Je ſuis un fanatique ! la cour des Tuileries, la cour de Rome, les ariſtocrates & les réfractaires ne le croyoient pas. Mais à quoi, enfin, ſe réduit mon fanatiſme ? à profeſſer la religion dont je ſuis miniſtre. Je ſerois un bien lâche ſcélérat, ſi j'avois accepté le miniſtère d'une religion dont les principes ne ſeroient pas dans ma conscience ? Quel eſt l'homme que j'ai perſécuté ou cherché à moleſter pour la ſienne ? Je me borne à de ſimples déclarations des principes de notre

culte, & des règles religieuſes de notre ſacerdoce. Je fais mon devoir, & je le fais avec une circonſpection pleine de civiſme. Non-ſeulement je prêche comme il eſt néceſſaire la ſoumiſſion à toutes les loix impératives ; mais j'établis & développe dans mes inſtructions la ſageſſe des loix permiſſives qui intéreſſent la religion. Je ne touche pas en la moindre choſe à la liberté du citoyen ; je me borne, comme je le dois, à inviter le catholique à conſulter dans les permissions de la loi civile sa propre conſcience, & à en ſuivre librement les religieuſes impulſions. Le fanatiſme, citoyens, je le vois du côté des perſécuteurs, qui veulent ôter aux miniſtres des religions la liberté d'un enſeignement qui reſpecte toutes les loix, & aux citoyens la liberté d'une croyance qui épure la morale & donne une ſanction divine à tous les devoirs. Ce n'eſt pas moi ſeul, quoique l'un des pontifes de cette religion, ni vous mêmes, légiſlateurs, à moins que vous ne veuillez violer tous les principes de la liberté, qui pouvons changer les règles morales & intérieures du ſacerdoce & du culte. Ce n'eſt pas en heurtant de front les conſciences de la grande multitude des citoyens, qu'on fait chérir des loix nouvelles : ce n'est pas en pourſuivant avec violence le libre arbitre juſques dans ſon aſyle le plus inviolable, qu'on rend aimable la liberté : c'est ainsi, au contraire, que le fanatiſme de l'impiété l'égorge. Vous avez pouſſé auſſi loin que la puiſſance législative pouvoit s'étendre, l'indépendance de chaque citoyen pour toute eſpèce de religion. Chacun peut n'en point avoir du tout, ou ſuivre celle qui lui plaît, pourvu qu'elle ne s'élève pas contre les loix, et, contre la liberté des autres. Or,

le catholicifme ne s'élève contre aucune loi, contre aucune liberté. Les divorcés & les prêtres peuvent fe marier légalement, s'ils le veulent; ils peuvent omettre l'obfervation de toute abftinence, abjurer tous les dogmes, ne fuivre aucune règle religieufe ou en adopter d'étrangères à la religion qu'ils profeffoient : liberté toute entière. Mais cette religion eft libre auffi de ne plus les confidérer comme fes miniftres ou comme fes fidèles; autrement, ce feroit le dernier dégré de la tyrannie & de la démence, que de prétendre obliger un culte à avoir pour miniftre ou à regarder comme fes croyants des hommes qui n'en profeffent ni les dogmes, ni les principes. Il y auroit non-feulement du defpotifme & de la folie dans une pareille légiflation, il y a complette impoffibilité. On peut tyrannifer les hommes ou les tuer; on ne les contraindra jamais à ne pas croire ce qu'ils croient, & à violer eux-mêmes la liberté intime de leur confcience.

Les affemblées nationales n'ont point fait de faute en ce genre, par des décrets; mais plufieurs membres en ont fait de terribles, par leurs opinions énoncées à cette tribune, & dont les effets sont incalculables. Nous avons entendu, nous entendons continuellement des hommes qui ne savent ce que c'eft que la philofophie légiflative, déclamer fans reftriction contre tous les miniftres de tous les cultes, les vouer à la profcription, déclarer que les prêtres font mûrs comme les tyrans, que prêtre & république sont incompatibles. Citoyens, ces hommes-là fervent l'anarchie & le royalifme; ils veulent rendre la république impoffible : car l'anéantiffement de toute religion eft heureusement pour la fociété, d'une impoffibilité abfolue. Les peu-

ples ne se laisseront point ravir le culte ; cette seule idée soulève toutes les consciences & alarm toutes les libertés. C'est avec cette idée qu'on a aigri les Belges ; c'est avec elle que le traître Dumouriez, tous les rois, tous les aristocrates, tous les fanatiques s'efforcent d'imprimer une implacable horreur contre notre révolution. Si par malheur il échappoit un décret qui annonçât que cette persécution générale de l'impiété contre la religion est dans l'ame des législateurs, l'anarchie seroit consommée, & la liberté toute entière s'éleveroit contre cette tyrannie inconnue à l'univers, & qui seroit insupportable à tous les peuples. Je crois donc, & vous croirez avec moi, législateurs sages & vraiment philosophes, que j'ai servi utilement la patrie, en montrant dans mes instructions, que l'intégrité de la religion se concilie sans obstacle avec l'intégrité des loix civiles. Cette lettre pastorale qu'on m'a si imphilosophiquement reprochée, a rattaché à la révolution une innombrable quantité de citoyens que la crainte de voir la religion perdue, en détachoit ; & j'ose dire que si les réfractaires, qui étoient si nombreux dans le Calvados, n'ont pas pu réussir, comme dans l'ancienne Bretagne, à y allumer les torches de la guerre civile ; cette instruction a peut-être efficacement contribué à prévenir ce malheur. Le crime de mon catholicisme est donc avéré comme celui de mon républicanisme ; ils sont inséparables dans ma conscience. Ceux qui ne me connoissent pas, & qui s'imaginent (car c'est une des belles découvertes de notre siècle, comme si dans les autres il n'avoit existé que des imbécilles), qu'on ne peut avoir de l'esprit & être sincèrement attaché à la

religion, diront que je ſuis un hypocrite; certes ce ſeroit à l'époque où nous ſommes, de l'hypocriſie à contre-ſens. Mais toute diſſimulation eſt auſſi incompatible avec mon caractère que la puſillanimité avec la force. Un républicain qui brave tout ne ſait pas mentir, & ne le peut pas. Toutes les perſécutions ne me détacheroient pas plus de la religion que de la liberté. Je défendrai l'une & l'autre au péril de mes jours; je mourrai avec un égal dévouement pour ma foi & pour ma patrie. J'ai dit mes crimes; j'attends l'effet de la proſcription; je ne demande point vengeance, mais juſtice à mes concitoyens.

La majorité de l'aſſemblée a écouté ce diſcours favorablement, & l'a fréquemment interrompu par les marques les plus ſenſibles de ſon approbation. On a fermé la diſcuſſion : la convention a décrété qu'elle improuvoit, *comme calomnieuſe*, la pétition qui dénonce vingt-deux de ſes membres : en ſorte que voilà les ſectionnaires adhérents & le conſeil général, ſon maire Pache à la tête, entachés par le brevet de calomnie le plus ſolemnel donné au nom du ſouverain par la représentation nationale. Il eſt vrai que les proſcripteurs ſe mettent au-deſſus de toute honte : mais la convention, forte de ſa juſtice, de ſes droits, & des vœux de tous les bons citoyens de Paris & des départements, conſommera le ſalut de la république, en détruiſant la dernière conſpiration qui veut ſa ruine. La marche de la révolution ſera la même juſqu'à la fin; tous les maux préparés à la patrie retomberont ſur les traîtres qui en

ont été, qui en ſont encore les machinateurs : les anarchiſtes diſparoîtront, & la liberté reſtera.

Repriſe du Journal des Amis.

Ce diſcours tiendra lieu de 12e Numéro à mes ſouſcripteurs, & de *Proſpectus* pour la repriſe de mon Journal.

Aucune ſpéculation de lucre n'entre dans ma penſée ; mais je ne peux pas, quel que zèle qui m'anime pour la propagation des vérités, me laiſſer écraſer de frais : je n'en ai pas le moyen. Le premier trimeſtre n'a pas fourni en ſouſcriptions la moitié de la dépenſe de l'impreſſion & de l'envoi : j'en ſuis pour dix-huit-cents livres du mien, à ce moment. J'engage mes ſouſcripteurs, s'ils veulent que mon ouvrage continue, à renouveller leur abonnement, & à me procurer au moins un autre abonné chacun. Je n'en ai que deux-cents ; il en faut cinq-cents pour couvrir mes avances. Je veux bien perdre pour être utile ; mais je ne peux pas dépaſſer la meſure de mes facultés. Aucune liſte civile ne vient à mon ſecours ; je les ai toutes en horreur, & cette horreur-là, les diſpenſateurs me la rendent bien. Je n'ai pour moi que les liſtes de proſcription ; mais c'eſt de l'honneur tout pur, & dont le profit ne conſiſte que dans la publique eſtime. — Juſqu'à ce que je puiſſe être au niveau de mes moyens, au lieu de 48 pages par N°, je n'en fournirai que 32. —— Il me reſte ſix à ſept-cents exemplaires du premier trimeſtre ; je pourrai donc en fournir aux

916

nouveaux souscripteurs qui voudront avoir la totalité de l'ouvrage : il peut avoir du prix par son ensemble.

Je continuerai à me montrer avec intrépidité le vengeur de la liberté républicaine & religieuse. Le compte rendu des travaux de la convention sera plus serré, mais rien d'essentiel ne sera omis.

Il paroîtra régulièrement un Numéro toutes les semaines. Le prix de l'abonnement, pour 12 N^os^, est de 7 livres 10 sous à Paris, & de 9 livres dans les départements, port payé. Toutes les souscriptions & toutes les lettres doivent être adressées à *Claude Fauchet*, rue Chabanois, N°. 47. On trouvera, à la même adresse, tous les N^os^. détachés qu'on voudra se procurer.